

Direction générale Transport Terrestre Transport par rail

City Atrium Rue du Progrès 56 local 5B53 1210 Bruxelles Tél. 02 277 31 11 - Fax 02 277 40 05

Votre contact

Christophe PEQUET Attaché

Tél.: 32 2 277 36 29 - Fax: 32 2 277 40 47

Gsm: 32 475 75 18 94

e-mail: christophe.pequet@mobilit.fgov.be

Numéro d'entreprise 0 308 357 852

métro : Rogier train: Gare du Nord arrêt de bus et de tram : Rogier

Rue du Bois, 14 6792 HALANZY

Frédéric LIMPACH

Messieurs Michel AMBROISE et

Section des Amis du Rail Halanzy

Votre courrier du :

Vos références :

Nos références :

08/07/2009

00823/CP

Annexe(s): Bruxelles le 07 . Ao. 09

Concerne : Raccordement ferroviaire de la zone d'activité Ardenne Logistics de Molinfaing.

Messieurs,

Votre courrier du 8 juillet dernier concernant l'objet repris sous rubrique a retenu toute mon attention.

Je comprends vos préoccupations concernant le rail et l'environnement dans votre région. Comme mentionné dans mon courrier du 18 mai 2009 (en annexe), la réouverture de la ligne 163 (Libramont-Bastogne) n'est pas envisagée dans le plan pluriannuel 2008-2012 du groupe SNCB. En ce qui concerne le futur, j'ai demandé d'incorporer votre demande concernant la réouverture de la ligne 163 dans l'étude à long terme effectuée par Infrabel.

La zone d'activité économique "Ardenne Logistics de Molinfaing" a fait l'objet d'une modification du plan de secteur Bertrix-Libramont-Neufchateau et d'une étude d'incidence. Dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 modifiant ce plan ainsi que dans le rapport de l'étude d'incidence précédente, la liaison ferroviaire entre la zone économique et la ligne 162 se fait via la voie de garage à Neufchateau. Cette voie de garage permet aux trains d'entrer et de sortir de la voie principale de manière plus aisée.

Mon administration a obtenu la confirmation, auprès d'Infrabel, que le nombre de trains marchandises n'entravera pas le bon fonctionnement de la ligne 162. Quant à la solution alternative via la ligne 163, le trajet à parcourir vers le sud serait plus long et cette option exigerait la construction d'un ouvrage d'art coûteux pour franchir l'autoroute E411.

Il convient, cependant, d'examiner de façon approfondie si une liaison directe à la ligne 162 présente de réels avantages non seulement sur le plan économique, sans perdre de vue les avantages qui en découleraient sur le plan de la politique de la mobilité durable qui reste l'un de nos objectifs prioritaires.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire d'Etat à la Mobilité,

Etienne SCHOUPPE